

Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## RAPPORT DE JURY

## CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE, METIERS DU TEXTILE, SPECIALITE « ARTISTE EN DENTELLE » (DENTELLE A L'AIGUILLE, ALENCON),

**SESSION 2019** 

# **SOMMAIRE**

| I. Les règles des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission | 3 |
|--|---|
| 1) Les épreuves d'admissibilité                              | 3 |
| 2) Les épreuves d'admission                                  | 3 |
| 1) La composition du jury                                    | 3 |
| 2) La formation et la réunion de cadrage                     | 4 |
| II. Le déroulement du concours externe et interne            | 4 |
| A) Le calendrier   | 4 |
| B) Les épreuves d'admissibilité :                            | 5 |
| 1) L'épreuve écrite  | 5 |
| 2) L'épreuve orale d'histoire de l'art                       | 5 |
| 3) L'épreuve orale de techniques du métier                   | 5 |
| C) Les épreuves d'admission                                  | 6 |
| 1) L'épreuve pratique  | 6 |
| 2) L'épreuve de dessin                                       | 6 |
| III Les statistiques   | 7 |

## I. Les règles des épreuves d'admissibilité et/ou d'admission

Ce recrutement était organisé selon les dispositions suivantes auxquelles on se rapportera :

- décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;
- arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;
- note de cadrage du 10 mai 2019 sur le déroulement des concours externe et interne de technicien(ne) d'art, métiers du textile, spécialité "artiste en dentelle" (dentelle à l'aiguille, Alençon), session 2019.

### A) <u>Le rappel des épreuves</u>

## 1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à l (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- 2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2) ».

## 2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité ci-dessus, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4; et
- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en « le dessin d'un modèle, préparation de la fiche de fabrication, des matières d'œuvre et des outils nécessaires à la réalisation du modèle. Fabrication de ce dernier (3 semaines) ».

L'épreuve de dessin consiste en « la création d'un ou de plusieurs dessins dentelliers et de leurs supports, détermination des matières d'œuvre et des outils à utiliser (1 semaine) ».

La phase d'admission dure 4 semaines au total.

#### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de ce concours externe et interne était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

- Monsieur Edouard JACQUOT, conservateur en chef du patrimoine, spécialité « archéologie », DRAC Ile-de-France.

#### Membres de ce jury :

- Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », responsable de la manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais ;
- Madame Valérie DURAND, technicienne d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle », dentellière, atelier conservatoire national de la dentelle au point d'Alençon ;
- Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », dentellière, atelier conservatoire national de la dentelle au point d'Alençon.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

#### II. Le déroulement du concours externe et interne

#### A) Le calendrier

| Dates des inscriptions                   | Du 14 mai 18 juin 2019                        |
|--|---|
| Date de l'épreuve écrite d'admissibilité | Lundi 9 septembre 2019                        |
| Date des épreuves orales d'admissibilité | Mardi 10 septembre 2019                       |
| Date de la réunion d'admissibilité       | Mercredi 11 septembre 2019                    |
| Dates de l'épreuve pratique d'admission  | Du lundi 4 novembre au lundi 25 novembre 2019 |
| Dates de l'épreuve d'admission de dessin | Du mardi 26 novembre au lundi 2 décembre 2019 |
| Date de la réunion d'admission           | Mercredi 4 décembre 2019                      |

## B) Les épreuves d'admissibilité :

#### 1) L'épreuve écrite

L'épreuve consistait à se placer dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, afin de faire une démonstration de son savoir-faire devant un public attentif. Il s'agissait de décrire les différentes techniques pour la réalisation d'une dentelle au Point d'Alençon à partir d'un dessin, en précisant les outils nécessaires à chacune d'elles. Considérant que « ce qui se conçoit clairement s'énonce clairement », le jury attendait que les candidats aient suffisamment de recul sur leur métier pour pouvoir l'exprimer de façon parfaitement compréhensible pour le non spécialiste et sachent l'exposer de façon précise pour le spécialiste. De l'importance a donc été accordée au plan de la composition. Une scénarisation de la démonstration pour le public était quant à elle bienvenue mais pas indispensable.

L'exercice de mise en situation semble véritablement avoir motivé les candidats, qui ont parfaitement décrit la réalisation d'une dentelle au Point d'Alençon dans l'ensemble de ses étapes. Le sérieux des compositions indique non seulement une maîtrise théorique des connaissances attendues au programme avec un vocabulaire adéquat, mais également un savoir-faire pratique qui transparaissait dans le développement technique de chaque étape, souvent complètement rédigé, parfois appuyé de petits croquis qui étaient admis. Le dessin technique étant fourni, les candidats ont explicité le piquage, la trace, le réseau, les remplis et modes, la brode, le levage, l'éboutage, le régalage et le luchage. Il n'y a quasiment pas eu d'oubli, simplement quelquefois un passage plus rapide sur les étapes finales.

Le concours 2019 confirme les éléments indispensables à la réussite à cette épreuve que sont tout à la fois un bon apprentissage du savoir-faire et une lecture attentive des manuels et ouvrages spécialisés sur le métier, qui permettent de se poser à son tour en situation de le transmettre. Le jury rappelle également l'importance du plan dans une épreuve écrite, qui signale la capacité à organiser ses idées, et la bonne gestion du temps qui manifeste la capacité à les suivre. Il ne faut pas hésiter à s'entraîner à cet exercice qui reste assez formel.

#### 2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

L'épreuve consistait à évaluer les connaissances des candidats dans l'histoire de la dentelle européenne du XVIIe au XXe siècle. Chaque sujet présentait pour cela trois reproductions de dentelle qu'il s'agissait d'analyser et de commenter, en précisant le genre, l'époque ou le style et les techniques utilisées (aiguille, fuseaux, mixte), et en expliquant comment ces dentelles étaient utilisées. L'objectif consistait à la fois à s'attacher aux dentelles du sujet, et à saisir l'occasion pour exposer ses connaissances en histoire de l'art.

Bien que cet oral n'ait pas été aussi savamment maîtrisé que le suivant relatif aux techniques du métier, les candidats ont manifesté une bonne maîtrise du programme, et une excellente connaissance des trois siècles d'histoire de la dentelle au Point d'Alençon. Le jury invite à une véritable appropriation du programme, les connaissances apprises devant être comprises pour leur importance relative dans l'évolution de la dentelle européenne des origines à nos jours. Celle de la création contemporaine n'était pas exigée mais appréciée.

Comme le soulignait déjà le rapport du jury de la session 2014, le concours 2019 rappelle l'importance d'une mise en perspective du savoir relatif aux techniques et aux styles, par une bonne connaissance du contexte historique, économique et social qui accompagne les transformations du secteur et du métier. On évoquera par exemple les progrès de l'automatisation, l'instauration de l'école publique républicaine qui modifie les conditions d'apprentissage au sein de la population, ou encore la patrimonialisation de la discipline.

### 3) L'épreuve orale de techniques du métier

L'épreuve consistait à mesurer les connaissances des candidats dans des domaines pouvant être compris comme des cercles concentriques, allant de la dentelle au Point d'Alençon en particulier, puis abordant la dentelle à l'aiguille, les autres techniques de dentelle manuelle ou mécanique, les matières et matériels, et enfin l'histoire des techniques et des styles dans la dentelle européenne en général. Chaque sujet présentait pour cela quatre questions, une vaste et trois précises, permettant d'aborder quatre domaines différents.

Le jury a pu vérifier une grande maîtrise des connaissances dans le champ de la dentelle, en sachant qu'il se montrait d'autant plus exigeant que les domaines abordés se situaient au cœur de la spécialité présentée. Comme dans l'épreuve écrite, les techniques étaient décrites avec justesse dans le fond et une belle expression dans la forme. Les candidats ont démontré intérêt et curiosité pour leur futur métier, aussi bien dans les réponses aux questions que lors des échanges avec le jury qui ont permis d'approfondir le sujet.

Le jury rappelle l'importance de la gestion du stress potentiel dans une épreuve orale. Le temps de parole n'a pas toujours été investi dans sa totalité lors des réponses aux questions et les échanges demandaient quelquefois plusieurs relances alors que les connaissances étaient acquises. La maîtrise de l'exercice conditionne la réussite à un tel concours, il est donc vivement recommandé aux candidats le préparant de se familiariser avec l'expression orale qui leur servira également tout au long de leur carrière professionnelle.

### C) Les épreuves d'admission

#### 1) L'épreuve pratique

Cette épreuve est la majeure du concours. Elle consiste à réaliser une dentelle à l'aiguille au Point d'Alençon à partir d'un motif donné. Pour la session 2019, le motif était une figure à double symétrie axiale dont il fallait choisir l'axe. Il s'agissait alors de dessiner un modèle en déterminant le choix des points spécifiques, de préparer les matières d'œuvre et les outils, puis après avoir réalisé la dentelle, d'éditer une fiche de fabrication type en énumérant les modes utilisés, qui devaient comprendre au moins 3 figures différentes. L'épreuve pratique de réalisation d'une dentelle permet d'évaluer la maîtrise d'exécution aussi bien dans le respect des étapes, qui doivent toutes être représentées, que dans le rendu final, qui doit faire preuve d'une qualité technique et artistique la plus aboutie possible.

Les candidats au concours 2019 ont fait preuve d'un haut niveau d'exécution qui révèle une formation solide et un travail extrêmement soigné. La technique du Point d'Alençon est parfaitement assimilée et maîtrisée. Toutes les compositions ont été rendues achevées, la totalité des étapes techniques ayant été traitées. Trois ou quatre modes ont été réalisés, les remplis étaient justes et ambitieux, avec une véritable recherche esthétique et une prise de risque dans les objectifs, par exemple pour tenter d'introduire une asymétrie ou une singularité dans le motif. Les options artistiques sont assumées et abouties, avec un bon voire un très bon rendu général de la dentelle. Les fiches de fabrication étaient également complètes et claires, avec des présentations différentes toutes excellentes.

Le concours de technicien d'art, artiste en dentelle, a brillé en 2019 par la qualité technique et artistique des travaux présentés, faisant honneur à la discipline. Il est vivement recommandé aux candidats de développer ainsi leur culture artistique tout en poursuivant l'apprentissage de la technique dentellière. Si dans un concours, la recherche d'originalité ne doit pas émousser la maîtrise du rendu, la réflexion permanente entre norme et création est au cœur du métier et augure de l'excellence avec laquelle l'exerceront les lauréats.

#### 2) L'épreuve de dessin

Cette épreuve consiste à réaliser le dessin artistique d'une dentelle, en respectant les symboles techniques de la dentelle à l'aiguille, et à présenter une légende des points utilisés. Le sujet proposait comme support une paire de gants, et d'orner l'un des deux par le motif dentellier. Les candidats pouvaient s'inspirer des planches de dessins proposées, choisies notamment dans le registre naturaliste : planches d'animaux marins, céphalopodes ou coquillages, de plantes à fleur, ou créations géométriques également riches en courbes.

Les candidats ont à nouveau manifesté une parfaite connaissance du Point d'Alençon à travers leurs dessins dentelliers, ainsi qu'un grand sens artistique, qui a ébloui le jury. La thématique naturaliste a véritablement inspiré les compositions, certaines parvenant parfaitement à l'adapter à la forme d'une main, d'autres n'hésitant pas à les dépasser. Les dessins comme les légendes étaient clairs et lisibles. Le jury a tout autant apprécié les compositions originales aérées que les présentations organisées classiquement en tableau.

Le jury rappelle qu'un dessin de dentelle doit donner lieu à une dentelle réalisable, notamment en terme de maintien sur le support qui était envisagé : un gant, qui doit épouser le volume et les articulations d'une main.

## III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session :3 en externe, 1 en interne.

|                     |                   |                                     | Admissibilité      |                         | Admission          |                   |
|---------------------|-------------------|-------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|-------------------|
|                     | Nombre d'inscrits | Nombre de<br>candidats<br>convoqués | Nombre de présents | Nombre<br>d'admissibles | Nombre de présents | Nombre<br>d'admis |
| Concours<br>Interne | 0                 | 0                                   | 0                  | 0                       | 0                  | 0                 |
| Hommes              | 0                 | 0                                   | 0                  | 0                       | 0                  | 0                 |
| Femmes              | 0                 | 0                                   | 0                  | 0                       | 0                  | 0                 |
| Concours<br>Externe | 4                 | 4                                   | 3                  | 3                       | 0                  | 0                 |
| Hommes              | 0                 | 0                                   | 0                  | 0                       | 0                  | 0                 |
| Femmes              | 4                 | 4                                   | 0                  | 3                       | 3                  | 3                 |
| Total               | 4                 | 4                                   | 3                  | 3                       | 3                  | 3                 |

Seuil d'admissibilité : 12,80 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,80 à 15,50 sur 20.

Seuil d'admission: 14,75 sur 20.

Amplitude des notes : de 14,75 à 16,40 sur 20.

Monsieur Edouard JACQUOT Président du jury